

Contrat de l'Exil

Grand Magal de TOUBA - Contrat de l'exil –

KHADIMU-R-RASUL, le Serviteur Privilégié du Prophète

De 1301.h à 1313.h(1883/1895), le Cheikh se consacra pendant 12 années consécutives à l'éducation spirituelle de ses disciples. Il leur faisait subir des exercices pieux interminables et par l'alchimie spirituelle de ses écrits et les initiait à toutes les branches et disciplines de travail. C'est ainsi qu'ils avaient atteint un degré tel qu'ils surpassèrent leurs semblables dans le sacrifice des biens et de l'âme pour plaire à DIEU. Cet acte de haute portée islamique imprimant la confiance dans les cœurs des croyants. L'engagement dans la voie de l'agrément de DIEU fut taxé de plusieurs noms par les esprits ignorants et sevrés dans la rébellion : " exploitation de l'homme " diront les uns, "féodalité maraboutique" diront les autres.

Il (le Cheikh) devint le point de mire principal des musulmans et devenait aux yeux des autorités coloniales insupportables avec la foule des adeptes.

Il quitta Mbacké Cajoor, comme dans une longue marche vers l'indépendance dans son exercice du culte, fit escale à Mbacké Baol au milieu de ses proches qui réagirent vite à son influence et à sa domination. Au mois de Safar 1304.h (novembre 1886), il établit un campement à l'Est de Mbacké Baol pour avoir la paix ; il l'appela Daarou salâm en attendant l'obtention d'une terre de félicité.

DIEU lui choisit une terre de Prédilection pour le culte qu'il veut LUI vouer et au service de l'Elu, ce fut TOUBA qu'il bâtit en été entre la fin de l'an 1305.h et le début de l'an 1306.h(1888).

Il consacra à TOUBA un septennat dans la même constance, pour prouver au Prophète (PLS) qu'il mettrait en gage son Âme et ses Biens pour assurer le bonheur des créatures dont Il avait la garde, pour prouver aux impérialistes et aux princes qu'il formerait des hommes affranchis par le travail et que rien ne saurait aliéner, gardant intacte leur dignité.

A Touba, le Prophète l'éleva au rang de Pôle de son époque et conclua avec Lui une transaction qui Lui permettrait d'obtenir la PALME DE MARTYR et de s'aligner au rang des vertueux cavaliers et combattants de Badr. Le Prophète Lui signifia la forme et les modalités du prix de la transaction : "Confrontation avec les ennemis contemporains, exil hors de TOUBA et épreuves à assumer pleinement jusqu'au bout sans recourir à personne. "rappelons l'entretien que le CHEIKH a eu avec le Prophète ... Cela se passait à l'actuelle mosquée de Darou khoudoss (TOUBA)."

"Le Prophète lui signifia : cela est chose ardue dans la mesure où ces gens-là que tu vois en ma compagnie, c'est leur sang qu'ils avaient alors versé, or, l'ultime sacrifice du sang versé est une prescription abrogée ; dès lors que l'effusion de sang ne s'adonne plus ; le gage qui pourrait permettre de réaliser ce vœu sera une épreuve des plus pénibles, absolument mise à la charge du requérant qui l'assumera pleinement tout seul sans recourir à personne et il sera tenu d'en

pâtir dignement jusqu'au bout pour pouvoir l'impêtrer (la palme du martyr) ... "

" .. par conséquent, je voudrais, puisque tu es quant à toi, à trois mois de la station de PÔLE de L' ÉPOQUE car personne n' en est investi sans atteindre les 40 ans, or tu es à trois mois d'intervalle de tes 40 ans je peux te faire brûler (anticiper) ces trois mois aujourd'hui même et t'élever au rang de Pôle de l'Epoque."

Il (SERIGNE TOUBA) lui fit savoir : "certes cette proposition est sublime, elle est intéressante aussi, mais c'est bien dommage ma vision la transcende ; car à présent mon ambition est quant à cette légion qui vous accompagne d'en être membre"

Le Prophète l'avisa de ceci : " ce qui te fera compter parmi eux est une somme d'épreuves trop lourdes ; car à plusieurs reprises une personne est arrivée au stade où tu es actuellement et à qui je suis apparu exactement comme je le fais avec toi et qui n'eut d'autre ambition que d'en faire partie mais, l'épreuve qui est le gage de son admission une fois mise à sa charge, il finit par être secouru, sinon il serait tombé dans la disgrâce; mais un seul sujet mis sous le poids de l'épreuve l'ayant porté jusqu' à être promu à leur rang n'a pas encore existé ... donc si cela était de mon gré, tu ne t'y engagerais pas, car tu es épris d'un attachement envers Moi qui n'est d'ailleurs pas une affection déguisée, alors que je ne pourrais te venir en aide dans l'épreuve, parce qu'en te favorisant de la sorte, on me fera le reproche et je n 'accepterais pas le blâme de mon attitude envers quelqu'un."

Le Cheikh (Lui opposant l'objection) : " quant à moi, j'ai une totale ignorance de la nature de l'épreuve que tu mettras en ma charge, n'ayant point suscité mon âme aussi, je ne peux savoir ce qu'il est à même ou non de supporter ; mais je peux certifier par serment que du poids de quelque souffrance que je recevrais, si mon âme y résiste, dans tous les cas ma force morale l'encaissera."

Le Prophète : "cela est chose conclue, je t'apprends que j'accepte ton vœu ; par conséquent, il ne reste plus rien d'autre à faire si ce n'est émigrer de cette ville sans délai, car tu es mis en confrontation avec tes ennemis contemporains et parallèlement cette ville (sainte) t'a été mise sous une protection absolue de sorte qu'un malheur ne s'y abattra jamais jusqu'à la fin du monde. Donc retire toi de cette ville.

(Extrait du sermon de Serigne Abdoul Ahad MBACKE, 3^e Khalife Général des Mourides, Appel Magal 1979).

Copyright© KHADIMU-R-RASUL, le Serviteur Privilégié du Prophète

Mise en ligne : lundi 28 mars 2005